



FEDERATION FRANCAISE DES MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS

Note : 31/10/2020/ DTN

Objets : Modalités de la continuité des formations de premiers secours lors du second confinement

Chers Centres de Formations Départementaux,

Le président de la République a souhaité reconfiner dans le cadre du plan d'urgence sanitaire reporté pour l'instant jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

Le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ont été prises. Vous le trouverez en pièce jointe.

En conséquence les activités de nos CFD sont impactées sur l'organisation de leurs formations

Les formations « grand public » sont suspendues :

- PSC 1, GQS, AMD...

Les formations « professionnelles » sont maintenues :

PSE, PAE, BNSSA et leurs FC

Cas particuliers :

Les formations PSC1 organisées dans le cadre d'une formation professionnelle sont néanmoins possibles quand elles sont un prérequis à l'entrée d'une formation professionnelle, ou dans le cadre d'une formation professionnelle pour la présentation à un concours ou l'obtention d'un examen.

Protocole sanitaire d'accueil de stagiaires

Le protocole sanitaire doit respecter les principes communs :



Les recommandations du 5 juin 2020 de la DGSCGC doivent toujours être enseignées en respectant les mesures sanitaires mentionnées. En pièces jointe.

La DTN vous tiendra informé des modifications de règles de formation en fonction des décisions ministérielles à venir.

La fédération à ce jour ne compte aucun cluster COVID 19. Nous souhaitons qu'il en reste ainsi. Aussi nous comptons sur votre professionnalisme pour continuer à travailler au développement du secours dans l'intérêt public tout en ne perdant pas de vue les enjeux sanitaires actuels.

Restant à votre écoute,

Le DTN

Xavier RANCHON